

ECOLE SAINT-YVES : ORGANISATION ET PROTOCOLE SANITAIRE à compter de la rentrée 2020.

Ce document est un avenant au Règlement Intérieur de l'école Saint-Yves. L'épidémie au Coronavirus (COVID 19) nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires .

1^{ère} PARTIE : PROTOCOLE SANITAIRE

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève.

Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école. Les parents en informent le chef d'établissement par mail ou téléphone.

Les personnels (enseignants, ASEM, AVS) appliquent ces mêmes règles.

L'accès des adultes aux bâtiments scolaires (couloir et classes) doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

Au sein de l'établissement :

1 – Modalités et application des gestes barrières

Le jour de la rentrée, l'équipe enseignante dispensera, dans chaque classe, une information pratique des gestes barrières dont l'hygiène des mains.

Les élèves se laveront les mains avec du savon liquide au minimum :

Le matin à leur arrivée dans la classe.

Après chaque passage aux toilettes.

Avant chaque repas.

Dès l'arrivée au domicile.



Du gel hydroalcoolique est aussi disponible dans chaque classe sous le contrôle étroit d'un adulte.

Dans l'attente de cette rentrée, les enfants devront connaître les gestes barrières et savoir se laver correctement les mains.

2 - Le port du masque.

Pour les personnels enseignants et non enseignants qui sont au contact des élèves, le port d'un masque est obligatoire tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves, le masque est proscrit.

3 - Les nouvelles règles de distanciation physique.

A l'école, entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe aucune règle de distanciation ne s'impose, que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.



4 – Ventilation, nettoyage-désinfection des sols et des surfaces

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée seront aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

Les travaux de nettoyage-désinfection des locaux sont réalisés en dehors de la présence des élèves et des professeurs.

Les ASEM vont assurer au minimum une fois par jour :

- Le nettoyage – désinfection des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux)
- le nettoyage-désinfection des sanitaires (cuvette, bouton de chasse d'eau, poignées de porte, robinets, lavabos)
- le nettoyage et désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et espaces communs.



5 – Utilisation du matériel scolaire

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

Les élèves apporteront une gourde (50 cl) ou petite bouteille d'eau à usage personnel (marquer le nom). Celle-ci sera reprise chaque vendredi.

6 – La sieste

Pour la sieste ou temps de repos des maternelles, il sera demandé aux familles de fournir dans un sac individuel marqué au nom de l'enfant : la couette, le drap, le doudou. L'enfant y rangera chaque jour ses affaires.

Le sac sera repris chaque vendredi pour lavage à la maison.

7 – Procédure de gestion d'un cas d'infection par le COVID

Symptômes : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Un thermomètre est à disposition dans l'armoire à pharmacie maternelle.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants dans une pièce dédiée (bureau direction) permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Lorsque l'enfant est remis à ses parents ou lorsque l'adulte quitte l'établissement, la cheffe

d'établissement rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte elle est placée également en isolement avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible

En cas de test positif :

- Le chef d'établissement informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

2^{ème} PARTIE : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

1 – Les horaires de l'école

Les portes de l'école sont ouvertes 10 min avant l'accueil des enfants.

Dès 8h45 et 13h40, les portes seront fermées.

	Maternelle	Elémentaire
Rentrée matin	8h45	8h45
Sortie matin	12h15	12h15
Rentrée après-midi	13h35	13h40
Sortie après-midi	16h20	16h25

Un temps d'Activités Pédagogiques Complémentaires est organisé une fois par semaine de 16h30 à 17h20 le lundi ou vendredi.

2 – Modalités d'entrée et de sortie des élèves :

L'arrivée et la sortie est organisée afin d'éviter le rassemblement des enfants et des parents à l'entrée des établissements scolaires. **Les adultes doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.**

Aucun parent ou adulte extérieur à l'école ne pénètre dans l'enceinte de l'établissement sauf les parents d'élèves de TPS/ PS qui pénétreront sur la cour maternelle le temps de se familiariser, de s'adapter à ce nouvel environnement scolaire.

L'accueil des familles est organisé en extérieur. Une zone de distanciation est signalée par marquage au sol devant chaque portail.

L'accueil est réparti entre les 2 portails pour éviter les croisements. Les élèves élémentaires entrent et sortent par le portail élémentaire, les élèves maternelles par le portail maternelle

Entrée du matin	A partir de 8h35 jusque 8h45
Sortie le midi	A 12h15
Retour le midi	A 13h25 maternelle , 13h30 élémentaire
Sortie du soir	A 16h20 maternelle A 16h25 élémentaire



L'élève se rend sans précipitation, dans sa classe où il est accueilli par son enseignante qui se tient à la porte.

L'enfant dépose ses affaires puis est invité à se laver les mains avant de rejoindre sa place en classe.

Pour les élèves en TPS/PS :

Pour l'entrée du matin, un seul adulte accompagne l'enfant, pénètre sur la cour et emmène celui-ci à la porte du couloir où l'enfant sera pris en charge par l'enseignante. Il veille à respecter la distanciation physique envers les autres adultes.

Pour la sortie du midi ou du soir, il récupère l'enfant au portail maternelle.

- Pour les élèves qui utilisent les transports scolaires.
 - Le matin : Chrystelle (ASEM) les prend en charge dès 8h40 à leur arrivée et les emmène à l'école avec un personnel communal. Elle emmène les maternelles dans leur classe.
 - Le soir : Les élèves du car se regroupent sous les tonnelles dans la cour élémentaire puis sont pris en charge par le personnel communal.
- Pour les élèves du péri-scolaire
 - Le matin : Le personnel communal amène le groupe à l'école à 8h40 , laisse aller les élèves élémentaires dans leur cour et conduit les élèves maternelles à la porte de leur classe. Il peut ainsi transmettre si nécessaire des informations aux enseignantes de la part des parents.
 - Le soir : Le personnel prend en charge les élèves inscrits au portail maternelle et élémentaire.



2 – Les récréations

Les récréations sont organisées en évitant de faire se croiser les élèves sortants et les élèves entrants.

Les élèves élémentaires ont l'autorisation d'apporter 1 seul objet-jeu qu'ils rangeront dans le cartable au retour de la récréation.

Pour rappel, **l'école n'est pas responsable des objets de valeur (boucles d'oreilles, bijoux..) et jeux apportés par les enfants.**

3 - Les services périscolaires (matin, pause méridienne, soir) et restauration.

Ces temps sont pris en charge par la municipalité.

a) La restauration

Pour les maternelles, Jennifer et Cécilia conduisent les enfants au restaurant à 12h15 et vont les rechercher à 12h50 pour les préparer pour la sieste ou temps de repos.

Pour les élémentaires, du personnel communal assure dorénavant la surveillance, le passage au self et l'animation de ces temps : avant et après le repas.

b) Le Périscolaire

Il est ouvert aux heures habituelles pour les enfants accueillis à l'école. Le matin, le personnel les emmène à l'école à 8h35 ; de même le soir, les élèves qui vont au périscolaire, sont emmenés dès 16h25

c) Le transport scolaire

Tous les circuits scolaires sont en service aux horaires_ qui vous ont été communiqués.

4 - Divers

Les circulaires envoyées par mail aux familles se font chaque vendredi sauf urgence. Pensez à vérifier votre messagerie régulièrement.

Si vous désirez rencontrer un enseignant, prenez rendez-vous par mail (chaque enseignante dispose d'une messagerie-classe dont elle vous indiquera l'adresse) ou par l'intermédiaire du carnet ou cahier de liaison.

Les rendez-vous avec la Cheffe d'Etablissement sont à demander par mail (ec.corcoue.st-yves@ec44.fr) ou téléphone.

La Communauté éducative,
Enseignantes
ASEM
AVS